

2018-2019



**PROJET PEDAGOGIQUE  
ESPACE JEUNES  
« Stephan AUZIE » 12-17 ANS**



Ufcv - Cité de la Jeunesse - Château de la Bardeline - Avenue Jean MAFFRE - 13390 Auriol  
Tel : 04 42 08 80 70 - Directrice Magali Daillan |

# SOMMAIRE

## Préambule

I.	PROJET EDUCATIF.....	3
II.	DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE.....	7
III.	OBJECTIFS ET MOYENS.....	9
IV.	L'EQUIPE D'ANIMATION.....	11
V.	LES ANIMATIONS.....	16
VI.	L'EVALUATION.....	21

## **PREAMBULE**

### **Présentation de la commune**

En limite du département des Bouches du Rhône, la commune d'Auriol se trouve à 10 km d'Aubagne et à 25 km de Marseille. Auriol fait partie du pays d'Aubagne, et de la communauté d'agglomération du Garlaban-Huveaune-Sainte-Baume (l'AGGLO du pays d'Aubagne et de l'Etoile) qui regroupe 11 communes (Aubagne, Auriol, Cuges les Pins, La Penne sur Huveaune, Roquevaire, Saint Zacharie, Belcodène, La Bouilladisse, Saint Sournin, La Destrousse, Peypin).

Auriol s'étend sur 4 464 ha dont 3 100 en zone de protection de la nature et 472 en zone agricole pour une densité de population de 262,07 habs/km<sup>2</sup>.

Son territoire est très accidenté. La partie centrale est traversée d'est en ouest par la vallée de l'Huveaune mais dominée immédiatement au nord par les pentes du Regagnas dont la crête forme la limite avec la commune de Trets, au sud par celles du massif de la Sainte-Baume où les pointes de Roque-Fourcade et la tête de Roussarque isolent Auriol de Gémenos.

#### **● Auriol d'aujourd'hui**

#### **Historique de la population d'Auriol de 1968 à 2007 :**

La population d'Auriol était de 11 699 habitants en 2007, 9 465 habitants en 1999, 6 788 habitants en 1990, 5 222 habitants en 1982, 3 278 habitants en 1975 et 3 000 habitants en 1968.

Ce recensement de la population de la ville d'Auriol est sans doubles comptes. Ce concept de population d'Auriol sans doubles comptes signifie que chaque personne habitant Auriol et ayant des attaches dans une autre commune n'est prise en compte que pour l'une de ces deux communes.

#### **● Activités économiques**

On trouve une zone commerciale avec des commerces de proximité sur la rue principale traversant le centre du village et une petite zone commerciale sur la ZAC du PUJOL.

A la périphérie du noyau villageois nous trouvons quelques artisans, petites et moyennes entreprises, qui résistent aux grands centres commerciaux de Marseille et d'Aubagne. Ce bassin d'activités génère peu d'emplois. L'activité économique est tournée vers la vigne et l'olive. La plupart des Auriolais travaillent sur les grandes agglomérations Marseille, Aix en Provence, Aubagne où l'activité économique est plus importante.

## **Le contrat avec l'Ufcv**

Par délibération N°22/2015 en date du 13 avril 2015, le Conseil municipal d'Auriol s'est prononcé sur le principe du recours à une délégation de service public pour l'organisation, la gestion, la direction et l'animation du Centre de Loisirs Sans Hébergement appelé actuellement A.L.S.H pour les enfants de 3 à 12 ans ainsi qu'un Accueil de Loisirs Jeunes pour les adolescents de 13 à 17 ans.

L'Union Française des Centres de Vacances a été retenu suite à l'avis d'appel public à candidatures pour la gestion des deux Accueils de Loisirs du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 31 août 2022.

### **I. Le projet éducatif de l'Ufcv**

#### ***Projet éducatif des accueils de loisirs et des accueils périscolaires de l'Ufcv***

L'UFCV s'enracine dans un projet de société L'UFCV est une association d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire. Le texte sur les " finalités et choix d'action " adopté en 1976 précise le référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de l'UFCV. Ils sont confirmés en 1991 et s'enracinent dans :

- Une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa dimension spirituelle, sa construction permanente et sa responsabilité " Une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective, organisée en communautés et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'homme ".

Au nom de ses finalités, l'Ufcv réaffirme aujourd'hui qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'enfant, de l'homme et du citoyen.

#### **Le cadre du projet éducatif pour la jeunesse**

L'animation socioculturelle en direction des jeunes n'est pas une activité nouvelle dans l'action publique. Depuis plusieurs décennies, les pouvoirs publics ont engagé des politiques avec différentes ambitions, répondant à des enjeux locaux mais aussi de société. Parmi ces ambitions, nous retrouvons 3 dynamiques dans lesquelles l'UFCV a inscrit ses actions d'animation auprès des jeunes.

**1/ Une animation à dominante de loisirs** où des activités récréatives, de détente et de rencontres sont proposées aux jeunes à travers des programmations culturelles et sportives. Ces activités favorisent la découverte et la pratique de nouvelles disciplines mais aussi la rencontre et la constitution de groupes de jeunes.

Les temps de loisirs qu'offrent notamment les animations d'un accueil jeunes leur permettent de prendre confiance dans « l'être en groupe », dans un lieu autre que familial, scolaire ou public. Ainsi, ces activités de loisirs offrent aux jeunes la possibilité de s'inscrire dans une évolution progressive vers des dynamiques participatives.

2/ **Une animation à dimension éducative** pour laquelle les jeunes ont la possibilité de construire leur propre programmation d'activités. En exerçant leurs capacités à s'inscrire dans des projets, cette forme d'animation jeunesse leur offre la possibilité de développer leur propre dynamique d'engagement individuel au service du collectif. L'animation jeunesse repose alors sur les initiatives des jeunes eux-mêmes et non plus sur des programmations d'activités organisées pour eux. L'animation jeunesse les accompagne dans cette démarche, les aide à faire émerger, à construire et à organiser des projets de loisirs individuels ou collectifs. Ces activités nécessitent une implication des jeunes et un entretien constant de l'engagement de chacun. C'est à travers ces dynamiques que se joue l'apprentissage à l'autonomie, dans l'apport de l'expérience de nouveaux savoir-faire et savoir-être. C'est dans cette démarche collective qui favorise la socialisation et la responsabilisation que les jeunes s'affirment comme acteurs de leurs loisirs et progressent vers l'autonomie.

3/ **Une animation à dimension sociale et locale.** De nombreux travaux sociologiques sur la jeunesse montrent à quel point, il est à la fois essentiel et difficile aujourd'hui pour un jeune de s'intégrer à la vie « adulte », à la vie publique et plus largement à notre société. Même si chaque jeune aspire à trouver sa place dans le monde aujourd'hui, le cheminement et le processus se fait très progressivement et la période de maturation est de plus en plus longue. Or, le temps des loisirs ou de l'inactivité, pour certains, est un temps où les jeunes sont peut-être plus disponibles et disposés à s'ouvrir sur ce qui les entoure. Ils disposent d'un temps particulier :

- Pour recevoir de l'information les concernant, notamment en matière de santé, de prévention, de vie sociale, de vie professionnelle ;
- Pour disposer d'occasions leur permettant de s'investir dans la vie sociale d'un territoire.

L'ambition de l'animation jeunesse prend alors une tout autre nature, à la fois nouvelle et différente. Il s'agit de créer des espaces d'échanges, d'implication et d'information pour permettre aux jeunes :

1. De trouver leur place dans la vie d'un territoire,
2. Dans le même temps, de bénéficier des systèmes d'aide et de soutien favorisant son parcours professionnel.

**Ces trois formes d'animation composent l'animation jeunesse telle que l'entend l'UFCV sur son territoire. Chacune de ses formes s'articule en complémentarité les unes avec les autres.**

### **Des grands objectifs**

L'Espace jeunes est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes :

- Les animateurs et les jeunes
- Les jeunes entre eux
- Les parents et les jeunes

- Les adultes entre eux
- Les jeunes et les acteurs locaux (associations, collège...)
- Les jeunes et les élus

L'Espace jeunes construit, de manière permanente, entre les animateurs et les jeunes, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptés à la réalité de leurs âges, de leurs compétences et de leurs besoins.

Cela se concrétise par la mise en place de différentes formes d'interventions pédagogiques :

Le « projet » étant un moyen essentiel de développement et de socialisation du jeune. Les animateurs s'appuient sur quatre approches complémentaires pour la réalisation de projets jeunes.

1. Faire découvrir la faisabilité de projets ;
2. Donner la possibilité de s'exercer au montage de projet ;
3. Accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet ;
4. Valoriser leur engagement et leur investissement.

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 types d'activités :

1. Des espaces pré-structurés et permanents ;
2. Des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers) ;
3. Des petits et grands évènements ;
4. Des projets transversaux.

La pédagogie du choix du jeune :

- Mise en place d'activités diversifiées sans pousser les jeunes à consommer, mais au contraire en les associant à la création.

L'Espace jeunes est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des jeunes et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement et d'expression.

## **Le projet éducatif local**

Le projet éducatif de la commune en direction de la jeunesse définit des objectifs éducatifs généraux précis :

- Développer un accueil adapté, de qualité pour les familles
- Eduquer à la citoyenneté et à la vie collective
- Favoriser la mise en valeur de patrimoine et de l'environnement (éco-citoyenneté)
- Favoriser la mobilité et l'ouverture au monde
- Développer l'implication des jeunes et leur sens des responsabilités
- Développer l'accompagnement de projet

L'ensemble de ces objectifs est en cohérence avec le projet éducatif de l'UFCV.

## II. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

- **ORGANISATEUR** : Union Française des Centre de Vacances
- **LIEU** : Cité de la Jeunesse Château de la Bardeline Av Jean MAFFRE 13390 Auriol

- **TYPE** :

Accueil de loisirs

- **HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC:**

✓ Vacances scolaires : Du lundi au vendredi : 10h-12h et/ou 13h-19h et/ou 19h-23h  
(Modification des horaires en fonction du programme (sorties, soirées....))

- **Modalités d'inscription :**

### **Inscription administrative**

L'accueil de loisirs est ouvert aux jeunes dont les parents ou grands-parents résident sur la commune.

Sur cette base, les priorités d'inscription sont les suivantes :

1. jeunes domiciliés et scolarisés à Auriol.
2. jeunes scolarisés à Auriol et venant d'autres communes.
3. jeunes non scolarisés et non domiciliés à Auriol.

La demande d'inscription de l'enfant est faite pour l'année scolaire, par les parents ou la personne ayant légalement la garde, en téléchargeant le dossier administratif annuel disponible en ligne sur le site [portail-famille.ufcv.fr](http://portail-famille.ufcv.fr) ou au format papier disponible au secrétariat de l'accueil de loisirs.

***Les délais et modalités d'inscription sont indiqués dans le règlement intérieur de l'ALSH.***

- **AGE** : 12/17 Ans

### **Habilitation 2018-2019 :**

Extra-scolaire : n° 013000CL000218-17

- **CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE :**

## **EQUIPEMENT**

Cité de la Jeunesse Château de la Bardeline Av Jean MAFFRE  
13390 Auriol.  
Structure municipale.  
Ancienneté : juin 2008.

## **LOCAUX**

Structure sur 3 niveaux :

**Niveau 1** : accueil AL, salle d'attente usagers, 4 sanitaires, deux salles d'activité avec dortoir pour les 3 / 4 ans pièce de stockage matériel d'animation et un local pour les fournitures de bureau.

**Niveau 2** : la ludothèque municipale, bureaux administratifs du service de la jeunesse et petite enfance. Une grange salle polyvalente, une salle pour les permanences de la CEF et de rangement de matériel municipal.

**Niveau 3** : Salle de l'AL Espace jeunes (70m<sup>2</sup>) plus sanitaires et douche. 2 salles polyvalentes en terrasse réservée pour l'AL Enfants.

Un ascenseur desservant tous les niveaux.

- Propriété de la commune d'Auriol
- Terrains : parc extérieur sécurisé.
- Adaptation aux besoins : Locaux et matériel adapté aux besoins de production. Achat et renouvellement suivant les projets et les animations envisagés.

## **MATERIEL**

Un stock de matériel fongible nécessaire aux différentes activités de l'ALSH, le matériel suivant les thèmes abordés, deux mini bus, mobilier de rangement par groupe. Matériel de reproduction, fournitures de bureau.

## **FINANCIER**

La gestion est assurée par le directeur de l'espace jeune. Cette gestion doit répondre aux besoins financiers de l'activité et être cohérente avec le budget global de la structure.

## **HUMAIN**

L'encadrement est conforme au nombre d'animateur diplômé, stagiaire et non diplômé en lien avec l'effectif prévu.

Equipe composée d'une équipe permanente, directeur et animateur, soutenu par des animateurs en CEE.



### III. OBJECTIFS GENERAUX

- **FINALITES EDUCATIVES**

- ✓ **Favoriser l'intégration du public adolescent dans la structure**, pour qu'il s'approprié l'espace et que la Cité de la Jeunesse soit un lieu de référence pour les jeunes.
- ✓ **Favoriser l'émancipation de l'adolescent** dans le respect de la différence du droit à la parole, effectué un travail de coéducation avec les parents.
- ✓ **Faciliter la mobilité des jeunes**, en favorisant des projets de découverte afin d'avoir une vision plus large du monde qui les entoure.
- ✓ **Insérer les adolescents dans la vie sociale locale**, afin qu'ils puissent devenir citoyen participatif et s'impliquer dans la vie de la commune.
- ✓ **Eduquer à la citoyenneté, à la vie collective**, accompagner l'adolescent sur du moyen et long terme pour l'amener à grandir et devenir citoyen participatif de demain.

### OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN PLACE

<b>Objectif péda N°1</b>  <b>Investir le temps libre des adolescents</b>	Mettre à disposition un espace adapté (un lieu de référence)
	Proposer des activités et animations (matériel à disposition)
<b>Objectif péda N°2</b>  <b>Favoriser l'émancipation du public adolescent</b>	Responsabiliser les adolescents dans le choix de l'activité, sa préparation, son organisation, afin de les rendre acteurs de leurs loisirs.
	Encourager à la vie en collectivité et la solidarité à travers des actions communes
	Prendre en compte la spécificité du public -12/14 ans -15/17 ans
	Mise en place des activités, sorties, stages et séjours de découvertes

Faciliter la mobilité du public	culturelles, permettant l'ouverture locale et nationale.
Objectif péda N°3	Participation aux manifestations de la commune (Concours photos)
Impliquer les adolescents dans la vie de la commune	Créer un lien intergénérationnel (associations locales)
Objectif péda N°4	Accompagner le public pour l'amener à grandir par des projets de <b>prévention des conduites à risques.</b>
Eduquer à la citoyenneté	Favoriser l'éco-citoyenneté Réalisation de projets de récupération et création avec des matériaux recyclables

- L'HYGIENE, LA SANTE

### Objectifs, moyens et règles

Adapter le fonctionnement de l'accueil aux normes d'hygiène et de santé pour tous

**Hygiène corporelle :** les temps de la journée étant ponctués par des changements de lieux, d'environnement, impliquent une hygiène corporelle de base évidente et une propreté des locaux irréprochable. Les animateurs seront vigilants.

**Tabac :** Interdiction de fumer dans l'enceinte du bâtiment, panneaux d'affichage, cendriers (propreté,) recommandation aux parents, aux animateurs et adolescents, et visiteurs impromptus.

**Alcool :** Interdiction d'alcool sur la structure.

**Drogue :** Interdiction de toute forme de stupéfiants sur la structure. (*Détention et ou consommation un rappel à la loi sera verbalisé avant toutes sanctions*)

**Sexualité :** Dans le cadre de règles de vie en collectivité, nous devons **tous** avoir un comportement approprié et de réserve sur tous les propos, les gestes déplacés vis-à-vis de l'ensemble des publics accueillis sur tous les temps d'accueil de la structure. Ceci concerne toutes les personnes au sein de la structure.

**Portable :** les portables sont tolérés pour les adolescents (sous leur responsabilité). Les animateurs feront preuve de vigilance et instaureront avec les jeunes les règles d'utilisation.

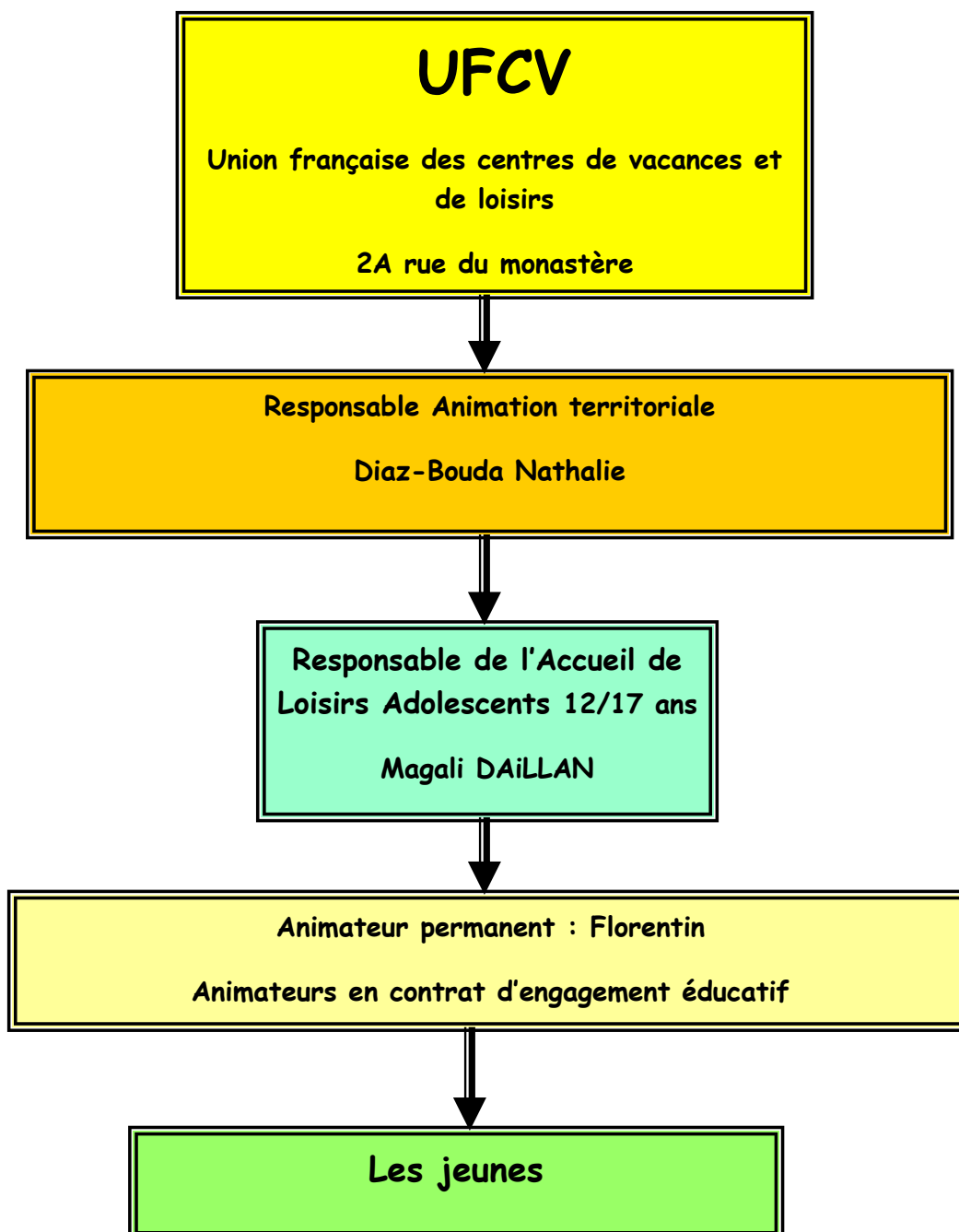
**Les repas :** piques niques apportés par les adolescents.

- **LES RELATIONS AVEC LES PARENTS**

Les parents sont accueillis par la direction ou par l'équipe d'animation. Nous ne rencontrons que rarement les parents à l'espace jeunes alors il est très important de soigner l'accueil. L'équipe se doit d'être disponible, souriante et serviable.

La relation avec les parents peut également se faire par mail ou par téléphone afin de communiquer des informations importantes telles qu'un changement d'horaire d'activité, un problème rencontré avec un jeune, ou tout simplement les interrogations des parents...

## VI. L'EQUIPE D'ANIMATION



- **RÔLE DU DIRECTEUR :**

- **Rôle administratif :**

- Le directeur se doit :
  - d'assurer l'aspect financier du centre
  - De veiller au respect de l'hygiène
  - De veiller à la sécurité physique, morale et affective du groupe
  - D'effectuer le lien entre le centre/les familles, le centre/la mairie, le centre/les prestataires, le centre/l'organisme.
  - De faire un bilan après chaque période

- **Rôle pédagogique :**

- Le directeur se doit :
  - D'être garant du respect du projet pédagogique
  - D'être garant du bon fonctionnement du centre
  - D'être présent sur le terrain afin de soutenir son équipe
  - De former son équipe afin d'apporter des améliorations si nécessaire
  - D'animer des temps d'animations en collaboration avec l'équipe d'animateurs.

- **RÔLE DES ANIMATEURS:**

- Les animateurs se doivent :
  - De prendre en charge les enfants en respectant les objectifs ci-dessus.
  - D'assurer la sécurité physique et morale des enfants.
  - D'organiser et animer les activités prévues.
  - Se doit de respecter le rythme de l'enfant.
  - D'encadrer les moments de la vie quotidienne.
  - De respecter les valeurs véhiculées dans le projet pédagogique.

- **EVALUATION DES ANIMATEURS :**

L'évaluation de chaque membre de l'équipe est primordial cela permet dans un premier temps que chacun se remette en question et d'améliorer ses compétences. Puis c'est un élément clé de la réussite du centre. En effet, elles permettent de pouvoir améliorer la qualité d'accueil.

Deux types d'évaluations seront menées : en collectif et en individuelle.

La réunion collective aura lieu une fois par semaine, cela permet de faire un retour sur le vécu de chacun, sur les journées passées. Chacun aura la parole afin de délivrer son ressenti et de pouvoir réajuster l'action de chacun ou le planning si nécessaire.

Les entretiens individuels auront lieu une fois par semaine. Ils permettront de faire un bilan hebdomadaire personnalisé. Des objectifs seront fixés à chaque rencontre.

Ces réunions de régulation pourront être demandées par tous les membres de l'équipe en cas de nécessité.

Une attention particulière sera portée auprès des stagiaires. Chaque stagiaire sera évalué sur ses capacités et compétence en animation. Afin, de pouvoir visualiser la progression de chacun une grille d'évaluation (ci-joint en annexe) est utilisée. Une appréciation personnalisée sera donnée en fin de stage.

- **GESTION DE L'EQUIPE**

Le recrutement se fait en adéquation avec les besoins de la structure. Une équipe d'animation mixte aux différentes compétences a été formée.

Pour cela, en amont j'ai effectué un recrutement. Dans un premier temps, j'ai pris connaissance des différentes candidatures. J'ai étudié chaque CV et lettre de motivation. J'ai contacté les animateurs potentiels répondant à la fiche de poste. Chacun d'entre eux a passé un entretien où je leur ai posé des questions sur leur façon de voir l'animation, sur leur motivation et leurs attentes. En contrepartie, je leur ai fait part de mes attentes en termes d'animation.

L'équipe d'animation recrutée pour cet été a été constituée afin d'avoir une équipe mixte et aux compétences diverses. L'objectif étant que chaque jeune peut se référer à un animateur.

Une réunion de préparation aura lieu afin que l'équipe fasse connaissance, je reviendrai également sur les objectifs de cet été et sur mes attentes. On mettra en place les différentes animations de l'été. Cette réunion a pour but également de pouvoir créer une cohésion de groupe qui se ressentira dans la qualité des animations à venir.

A la fin de la période d'embauche de chacun, un bilan d'équipe et individuel sera fait.

- **ATTITUDE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

- ✓ Avec le public :

L'équipe pédagogique se doit d'avoir une attitude exemplaire face aux jeunes et face aux familles. L'équipe se doit d'avoir une attitude bienveillante envers le public, cela se traduit

par une écoute active, la mise en place d'un climat de confiance, un climat d'entraide, chaque membre doit se montrer disponible... sans oublier d'être souriant et serviable.

✓ Entre animateur :

Au sein de l'équipe doit régner un climat d'entraide, nous formons tous ensemble l'équipe d'animation, c'est pour cela que nous devons avancer ensemble afin de proposer un accueil de qualité. Ce climat d'entraide, créera par conséquent une cohésion de groupe et un esprit de bienveillance. Une bonne atmosphère de travail est primordiale.

En cas de différent, il faut désamorcer le conflit au plus vite afin que la qualité des animations ne soit pas perturbée. Les animateurs pourront discuter de ce différend entre eux mais également demander des conseils auprès de la direction ou même demander une réunion de régulation en urgence. Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit que même en cas de mauvaise entente au sein de l'équipe, à aucun moment le public ne doit le ressentir.

✓ La vie de l'équipe :

Des moments conviviaux seront proposés toujours dans le but de créer une cohésion d'équipe. Ces moments auront lieu avant, pendant et après la période estivale. Je reste à l'entière disposition de l'équipe pour organiser ces moments primordiaux.

✓ Les pauses :

Chaque animateur doit avoir au minimum 45 minutes de pause consécutives. Elles se prendront à tour de rôle en fonction des animations proposées et selon l'organisation de la journée. Il est important de garder en tête que ces pauses demandent une organisation interne afin qu'elles ne perturbent pas les activités.

✓ Le téléphone :

Le téléphone portable de chaque animateur reste un outil de travail :

- Il permet à l'équipe de passer des informations importantes (heure de rendez-vous, prévenir la direction d'un éventuel problème, répondre aux appels de la direction...)
- Prendre des photos afin d'immortaliser les moments vécus.

✓ Les visites :

Les visites sont déconseillées cependant en cas de nécessité il faut prévenir au plus tôt la direction.

✓ Les horaires :

Les horaires sont fixés par la direction en fonction des nécessités du service. Chaque animateur fera tous types d'animations (stage, accueil libre, activités à la journée ou en après-midi, et soirées...). Un roulement est proposé afin d'avoir un équilibre d'horaires au sein de l'équipe.

Les horaires établis peuvent être modifiés à tout moment.

✓ La tenue vestimentaire :

L'équipe pédagogique doit avoir une tenue vestimentaire en adéquation avec l'activité proposée. Il est à noter que le programme peut être modifié pour plusieurs raisons au dernier moment, il est donc nécessaire de prévoir une tenue qui permette de faire du sport à tout moment (notamment les

baskets). Les chaussures non fermées sont vivement déconseillées, une exception est faite pour les piscines et les plages.

✓ Les règles de vie :

- Pas de détention ni de consommation de produits illicites.
- Pas de violence envers autrui et envers soi-même.
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective de soi-même et d'autrui.
- Présence obligatoire à toutes les activités prévues sur le planning.
- Adapter sa tenue vestimentaire à l'activité prévue.
- Pas de retard ni d'absence sans motif.
- Adapter son langage au public.
- Respecter les personnes.
- Les animateurs fumeurs devront fumer à l'écart de tous les jeunes durant leur temps de pause.

Tout non-respect de ces règles entraînera des sanctions allant jusqu' à l'interruption du contrat.

Tous les points non abordés ci-dessus peuvent être négociables et seront abordés en cas de besoin de part et d'autres.

## V. LES ANIMATIONS

### La structure :

Un programme d'animation est mis en place sur la structure. Le programme a été élaboré afin de pouvoir répondre aux objectifs cités ci-dessus.

Ces animations sont programmées en respectant les désirs des jeunes. En effet, en fin d'été nous avons interrogé les jeunes sur leurs souhaits d'activités.

### Les soirées :

Tout au long de l'été des soirées sont proposées aux jeunes à une fréquence de deux par semaines au sein de la structure et en extérieur. Les jeunes seront ramenés à leur domicile pour les Auriolais.

### Les stages :

Deux stages seront proposés cette année :

- ✓ Juillet : La découverte des sports nautiques est mise en avant du 23 au 26 juillet. Le paddle, la voile collective, le kayak de mer sont prévus lors de cette semaine. De plus, ces activités permettront de découvrir un autre aspect de notre environnement naturel.
- ✓ Août: Un stage de danse urbaine est proposé aux jeunes afin de créer une chorégraphie.

### Les séjours :

Le séjour à St Raphael est une nouvelle fois proposé cette année à la demande des jeunes. Il se déroule du 13 au 20 juillet. La découverte de l'environnement est mise en avant lors du séjour en découvrant des nouveaux lieux comme les plages, les villes...

Une journée à Aqualand et à Waterworld sont prévues durant la semaine, ponctuées par des animations thématiques en journée ou en veillée.



<b>Identification de l'action</b>	<b><u>FICHE</u></b> <b><u>Sorties à la journée</u></b> <b><u>Soirées</u></b> <b><u>Stages et séjours</u></b>
<b>Objectifs</b>	Favoriser la vie en collectivité et la solidarité Participer à l'autonomie des adolescents Respecter l'environnement Prise en compte de son capital santé
<b>Fonctionnement</b>	Ces actions sont proposées pendant les vacances scolaires et hors périodes de vacances. Inscriptions au préalable au secrétariat ou par internet. Les sorties se déroulent à la journée ou à la demi-journée et en soirées. Les stages et séjours ont une durée de 4 à 15 jours suivant la nature des activités.
<b>Moyens</b>	<i>Humain :</i> 2 animateurs jeunes 1 permanent et un occasionnel <i>Matériel :</i> deux minibus, le matériel pédagogique. <i>Locaux :</i> Les différentes structures d'accueil. Les différents prestataires et/ou intervenants
<b>Public concerné</b>	Les 13 – 17 ans mixtes

<b>Identification de l'action</b>	<b><u>FICHE</u></b> <b><u>ACCUEIL LIBRE</u></b>
<b>Objectifs</b>	Investir le temps libre Proposer des activités ludiques dans un espace approprié. Proposer aux adolescents un lieu référent
<b>Fonctionnement des activités proposées</b>	Basé sur le volontariat avec une entrée et sortie libres mais contrôlées par un pointage de présence. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Divers ateliers ludiques</li> <li>➤ Musique</li> <li>➤ Films</li> <li>➤ Soirées anniversaires, films, culinaires, jeux de société</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<i>Humain :</i> Deux animateurs permanents <i>Matériel :</i> un billard, une table de tennis de table, moyens audiovisuel, une cible à fléchettes, jeux de société, une kitchenette. Des salles polyvalentes Un espace extérieur 2 minibus
<b>Public concerné</b>	Les 12 – 17 ans mixtes

<b>Identification de l'action</b>	<b><u>FICHE Manifestations exceptionnelles</u></b>
<b>Objectifs</b>	Favoriser l'implication dans la vie de la cité Participation à des actions basées sur le plaisir Créer du lien intergénérationnel Apprendre et connaître les différences de chacun Valoriser l'image de la jeunesse
<b>Fonctionnement</b>	A la journée, en soirée, sur plusieurs jours
<b>Moyens</b>	<b>Humain :</b> Le personnel UFCV Le service jeunesse et petite enfance, service des sports, comité des fêtes Les différents prestataires <b>Matériel :</b> Les équipements municipaux et salles de réception locales Les espaces municipaux
<b>Public concerné</b>	Tous les publics

Identification de l'action	<b>Accompagnement Micro-Projets et actions</b>
Objectifs opérationnels	Proposition de projets à court, moyen et long terme Initier les ados à l'élaboration de projets thématiques culturelles, de prévention santé, sportives.
Moyens	Les animateurs permanents de l'ALSH, les différents intervenants spécialisés suivant les thèmes abordés.
Public concerné	13/17 Ans mixte.
Perspectives de l'action	<p>Ces micros projets sont des outils importants de notre travail auprès des adolescents car ils nous permettent de rencontrer les adolescents mobilisés sur du moyen terme. De réunir autour d'une problématique une certaine dynamique, d'aborder des sujets qui ne sont pas forcément à leur demande.</p> <p>Nous souhaitons mobiliser des noyaux de jeunes réguliers pour mener à son terme chaque micro-projets.</p> <p>Thèmes abordés en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévention sante sur le thème :</li> <li>Les jeunes, la fête, l'alcool, la sexualité</li> <li>Arts urbains</li> <li>La photographie</li> <li>Les addictions aux NT</li> <li>Atelier bricolage et récupération</li> </ul>

### Passerelle avec l'ALSH enfants

#### Objectifs Pédagogiques :

- Permettre une transition entre les deux structures d'accueil.
- Evoluer sur une structure différente.
- Donner de l'autonomie à l'enfant.
- 

**11 ans** : Soirées à thème – Sorties avec les ados – Activités communes avec les ados – Projets communs – Création du Club Pré-Ados

## VI. L'ÉVALUATION

Une grille d'évaluation complète est proposée suivant les indicateurs à évaluer

### Inventaire d'indicateurs et paramètres

#### Pour une évaluation positive

Objectif: dégager et préciser des choix d'indicateurs qui permettraient de dessiner et définir le contenu d'un projet pédagogique.

On peut envisager des indicateurs d'organisation, de fonctionnement, d'activité, de relations et de cohérence et de résultats.

Ces indicateurs sont évaluables suivant les cas, par la suite, en choisissant pour chacun d'eux:

- des paramètres qualitatifs: clarté, pertinence, conformité, amélioration, originalité, précision, variété etc...
- et/ou des paramètres quantitatifs: fréquence, degré d'importance, mesures d'intensité, pourcentages, totaux, densités, moyennes, défauts, limites etc. ....
- et/ou des paramètres descriptifs: présence ou non de certains éléments typiques, caractéristiques d'images, critères spécifiques, processus définis, appréciations, progrès, bilans etc...

Les choix convertis en indicateurs ou paramètres par marquage pourront servir à apprécier et jauger la qualité et la cohérence du projet

## PAR DES INDICATEURS D'ORGANISATION SUR

---

- la qualité de la définition des buts assignés à tous les partenaires en*
  - objectifs généraux
  - objectifs spécifiques
  - projet global
  - identité de la structure
  - connaissance des objectifs par les divers partenaires (usagers, familles, communes, prestataires de services, intervenants spécialisés)
  
- la souplesse des créneaux horaires différenciés par:*
  - le libre accès dans les différentes périodes
  - les dispositions assurant les ajustements de ces créneaux horaires en fonction du temps libre de l'adolescent.
  - les mesures permettant d'éviter les phénomènes de monotonie, d'ennui ou de perte de temps
  
- l'efficacité de la concertation des animateurs par*
  - les principes de répartition entre les différentes compétences
  - les procédures de travail adaptées aux réunions d'animateurs par secteur
  - la cohérence avec les objectifs pédagogiques
- l'ordonnance des moyens dans*

Des indicateurs d'activité sur:

- l'accueil des personnes*
  - qualité et durée des procédures d'accueil des nouvelles personnes
  - densité et pertinence des processus de réception des jeunes
  - fréquence et consistance des réunions de parents
  - degré d'ouverture de l'Espace Jeunes aux des visiteurs
- l'initiation culturelle, sportive, de découverte*
  - extension des activités théâtrales, littéraires et poétiques dans les groupes ou classes
  - importance des clubs littéraires et scientifiques
  - fréquence de participation aux activités culturelles, sportives, de découverte
  - nombre d'heures-élèves consacrées à des voyages d'étude
  
- communication et publications*
  - diffusion des informations, des programmes, des témoignages visuels
  - expérimentation de réseaux sociaux (Facebook)
  - fréquence de distribution de l'information au collègue

Des indicateurs de relations avec:

*les milieux familiaux*

- indice de coopération d'échange avec les parents
- fréquence des messages d'information adressés aux parents
- fête de fin de séjour, réunion bilan, manifestations exceptionnelles sur la commune ou hors commune

*l'opinion*

- fréquence d'articles sur la mission d'animation dans la presse locale
- nombre de visiteurs sur les moyens de communication (blogs, Facebook, journées "portes ouvertes")
- éclat d'une fête de l'établissement
- diversité des rapports établis avec les associations locales

Des indicateurs de cohérence en

*résultats*

- développement de la pensée logique chez l'adolescent
- prise de responsabilité du jeune
- autonomie accrue chez l'adolescent
- intégration individuelle dans la vie collective du groupe
- l'évolution du rapport animateur/ados
- reconnaissance du lieu (référent)

*projets*

- détermination d'objectifs spécifiques pour l'espace jeunes
- accompagnement de demandes collectives et individuelles
- définition d'activités, projets, stages et séjours avec les jeunes

*attachement à l'établissement*

- des adolescents
- des familles
- des anciens usagers
- de la municipalité et des associations éducatives

Ces indicateurs nous permettront de préciser les écarts constatés ainsi que les réajustements à apporter au projet pédagogique.